



## **Création du Groupe de travail LULUCF de la CNC**

**(version francophone)**

### **Proposition du Secrétariat permanent de la CNC**

**Approuvée par la Commission Nationale Climat en date du 27/02/25**

#### **Description du mandat**

Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie, en anglais Land use, land-use change, and forestry (LULUCF), est un ensemble d'activités regroupant les émissions et les absorptions de ces gaz découlant directement des activités humaines liées à l'utilisation des terres, leurs changements d'affectation et à la forêt.

Le suivi des activités au sein de la catégorie LULUCF est complexe et en évolution permanente. Il est opportun de formaliser un groupe de travail au sein de la CNC.

Ce groupe de travail se chargera des tâches suivantes :

Intégrer les avancées réglementaires, scientifiques et techniques :

- Suivi des cadres décisionnels nationaux, européens et internationaux
- Assurer le respect des obligations de la Belgique dans le cadre des engagements nationaux, européens et internationaux.

Suivi des politiques et recommandations

- Évaluer l'impact des politiques de gestion des terres à travers le bilan GES.
- Contribuer à l'élaboration des politiques et mesures d'atténuation des émissions liées à l'occupation des terres.

Ce groupe de travail travaillera en coordination avec le GT Adhoc LULUCF en charge des inventaires et des projections. Des réunions communes pourraient être nécessaire.

#### **Décision**

La Commission Nationale Climat décide de créer un groupe de travail CNC sur la catégorie LULUCF

La Commission Nationale Climat demande que, lors d'une première réunion du groupe de travail concerné, un président soit également désigné parmi les membres du groupe de travail, et que cette décision soit communiquée au secrétariat permanent de la CNC.